



Prise en charge transport

Par **escargoy**, le **28/06/2018** à **07:15**

bonjour

pour faire court le médecin conseil de ma cpam ne veut pas prendre en charge mon transport de mon opération qui s'est déroulé le 01 juin à 8h00 de route de chez moi (il n'y a personne qui opère les kystes de tarlov chez moi) je contesterai preuve à l'appui à mon retour mais mon soucis et que l'opération a été compliquée et que je ne suis pas en état de rentrer par mes propres moyens le 02 juillet

que dois je faire?

qui peut m'aider?

MERCI D AVANCE

Par **morobar**, le **28/06/2018** à **15:36**

Bonjour,

La décision du médecin porte sur la notification la voie de recours.

Dans un premier temps il faut saisir la CRA ou commission de recours amiable de votre caisse.

Puis en cas d'insuccès le TASS.

Il faut agir rapidement.

Vous pouvez vous faire aider par une association comme celle-ci:

<http://www.associationkystedetarlov.com/pages/kyste-de-tarlov-la-maladie-1/kyste-de-tarlov/d.html>